

L'an deux mille dix huit, le sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBOURG SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Laurent COURAUD, Maire.

Date de la convocation : 27 avril 2018.

Etaient présents : MM COURAUD Laurent, BIHOUR Arnaud, VAILLANT Frédéric, BIZARD Sébastien, COURAUD Damien, VUIDIBIO Maricheil.
Mmes BARRANGER Nathalie, DERRE Véronique,
Mme DERRE-GOY Véronique.

Absents excusés : Mme FRAUEL Françoise (pouvoir à Monsieur COURAUD Laurent)
Mme GENDRE Dominique (pouvoir à Madame DERRE-GOY Véronique)
Mme SIARD Chantal (pouvoir à Monsieur BIHOUR Arnaud)
M. ANTIGNY Frédéric (pouvoir à Madame DERRE Véronique).

Absents : Monsieur FOUASSIER Guillaume
Mme CHOLIERE Christine
FRAUËL Françoise.

Secrétaire de séance : M. VUIDIBIO Maricheil

Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2018 : RAS

RAPPORT DES COMMISSIONS :

Finances

Monsieur le Maire signale que nous avons reçu l'avis d'attribution de la subvention du Fond FDSR d'un montant de 10 268 € pour l'acquisition de la tondeuse.

Bâtiments-Voirie

La commission s'est réunie le 25 avril 2018. Le principal sujet abordé concernait la réfection des fossés. Divers devis sont en cours.

Point sur les travaux en cours :

- Presbytère : avancement en cours, il reste la peinture à finaliser.
- Toiture Mairie : Trois devis ont été comparés à savoir :
 - Entreprise VALET pour un montant de 19 882,20 € HT
 - Entreprise LAROCHE pour un montant de 22 289,35 € HT
 - Entreprise DESPERCHES pour un montant de 16 909,10 € HT

Le dossier DTR déposé est complet et nous permet de passer commande pour la réfection de la toiture de la mairie. La subvention espérée est de 40% du montant des travaux.

☒ Délibération est prise pour retenir l'entreprise DESPERCHES pour la toiture de la Mairie.

- Toiture cantine école : Trois devis ont été comparés à savoir :
 Entreprise VALET pour un montant de 3 506,40 € HT
 Entreprise LAROCHE pour un montant de 3 294,40 € HT
 Entreprise DESPERCHES pour un montant de 3 612,11 € HT

La commission propose de retenir l'entreprise LAROCHE.

➤ Délibération est prise pour retenir l'entreprise LAROCHE pour la toiture de la cantine.

• Une consultation de réfection de la voirie en groupement de commande a été lancée par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (CCLST). L'offre d'un montant de 25 600 € HT est validée par le Conseil pour la réfection de la route côte parking le Souterrain.

L'assistante à Maitrise d'ouvrage nous propose un suivi pour un montant correspondant à :

- 3,2% du montant des travaux pour la rédaction du cahier des charges et le choix des prestataires (Tranche Ferme),
- 1,3% du montant des travaux pour le suivi des travaux (Tranche Conditionnelle),

Soit au total 4,5% du montant des travaux.

Monsieur le Maire nous propose de signer l'estimatif proposé par le CCLST avec une variable d'ajustement de + ou - 5% du coût estimatif des travaux.

➤ Délibération est adoptée pour accepter le forfait et autoriser le Maire à signer les documents afférents au marché.

Urbanisme

• Aliénation chemins à l'Isle Auger et les Hélas : les deux propriétaires ont acceptés les conditions proposées par la Mairie.

La commission nous propose de retenir le Cabinet LACAZE pour un montant de 2 x 245 € HT (soit 490 € HT) pour nous accompagner dans la réalisation d'une enquête publique.

➤ Délibération prise à l'unanimité pour retenir le cabinet LACAZE.

• Tuilerie : Dans le cadre d'une étude de projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes, Monsieur VAILLANT a rencontré Laure MAHOUS de l'ALE37 afin que cette dernière nous accompagne dans le choix des bureaux d'études. Il en ressort de cette rencontre que nous devrions contacter 3 entreprises d'études thermiques.

• Fossenoue : Trois terrains se sont vendus. Il sera pris contact avec La Poste pour attribuer les numéros aux terrains.

• Ponts Romains : L'ADAC nous a transmis le dossier de consultation pour le choix d'un architecte. La décision sera prise au prochain conseil.

Scolaire

• La commission propose de valider les nouvelles tarifications de la cantine pour la prochaine rentrée scolaire suite à l'augmentation de l'indice INSEE dédié depuis 2 années consécutives :

Enfants 4 jours : le montant passe de 44 € à 45 €
 Enfants repas ponctuels : le montant passe de 4,10 € à 4,20 €
 Adultes 4 jours : le montant passe de 63 € à 64 €
 Adultes repas ponctuels : le montant passe de 5,20 € à 5,30 € HT

La commission propose la suppression du tarif sur 5 jours

☒ Délibération adoptée à l'unanimité pour valider les nouveaux tarifs à la rentrée 2018-2019.

• Projet voyage scolaire « semaine verte »: l'équipe enseignante envisage un voyage scolaire (classe verte) au Puy de Dôme de la GS au CM2. Le budget étant estimé à 23 000 €, l'équipe enseignante demande à la Mairie une subvention d'un montant de 3 000 €.

Après discussions, le principe est adopté d'attribuer une participation à hauteur de 50 € par enfants participants et d'autoriser monsieur le Maire à faire part de cette proposition à la directrice.

Une délibération sera proposée au conseil après confirmation de l'engagement de l'équipe enseignante.

Vie associative

La commission nous propose de valider les montants suivants des subventions demandées par les associations :

SUBVENTIONS 2018

Amicale Sapeurs Pompiers	1 000.00
ADMR	220.00
Club du Temps Libre	800.00
Comité des Fêtes	400.00
Coopérative Scolaire	1 600.00
Souvenir Français	100.00
RCVI	1 200.00
TCC	1 000.00
SHOT	120.00
Bibliothèque ABC	1 000.00
CROIX ROUGE	140.00
RESTO DU CŒUR	140.00
Rando APEC	400.00
Total	8 120.00

☒ Une délibération est adoptée pour verser les subventions comme mentionnées ci-dessus. (M.ANTIGNY Frédéric, de par sa qualité de Président du TCC a demandé à ne pas prendre part vote)

• Lettre municipale : la distribution s'effectuera le samedi 12 mai à 10h.

• « Chambourg au bord de l'eau »: Trois commissions de pilotage se sont réunies pour l'organisation de la manifestation. Une réunion avec les bénévoles est prévue courant juin.

Feu d'artifice : il est proposé que la commune prenne en charge la somme de 3 400 € TTC du coût du feu d'artifice (total de 4200€), les 800 € HT resteraient à la charge du comité des fêtes.

☒ Une délibération est prise pour la prise en charge du feu d'artifice à hauteur de 3400 €.

• Divers : Deux jeux sur ressort sont commandés et seront installés dans le jardin public (le panneau de surveillance est offert). Un mat et un drapeau sont également commandés au sein de la même entreprise pour un coût total de 1 597,50 € TTC.

• Choix du copieur : Monsieur VAILLANT Frédéric nous propose de choisir la société BMS pour l'acquisition d'un nouveau copieur pour la Maire.

Ce choix a été faite sur comparaison de deux propositions à savoir :

MINOLTA pour un montant de 3 600 € HT

BMS pour un montant de 3 220 € HT (marque Minolta)

☒ Une délibération est prise pour retenir l'entreprise BMS pour 3220€ HT.

• Chaises des mariés : Une commande de 2 chaises à été faite par Monsieur BIHOUR Arnaud pour un montant de 218 € TTC

☒ Délibération est prise pour autoriser l'achat de 2 chaises pour 218 € et pour rembourser M BIHOUR Arnaud pour ce même montant.

DÉLIBÉRATIONS :

• RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : Monsieur le Maire nous fait part de la modification du RIFSEEP suite au changement du personnel. Cette modification concerne la refonte du tableau des répartitions des primes sur le personnel titulaire.

☒ Une délibération est prise pour valider le RIFSEEP.

• Réflexion sur le nom de la voie Communale 6 menant au nouveau parking : différents noms féminins sont présentés. Après discussions, et aucun nom n'ayant fait l'unanimité il est proposé de reporter le choix au prochain conseil.

• Gens du voyage : une communauté évangélique est arrivée sur le terrain de foot le Dimanche 6 Mai. Après d'intenses discussions, les caravanes sont parties sur Ligueil. Un aménagement pour éviter de nouvelles venues sera effectué rapidement en bas du stade d'honneur.

Questions diverses

Monsieur Le Maire nous informe d'un courrier reçu du Conseil Régional concernant le devenir des petites lignes SCNF sur notre Région. Celle-ci nous propose de soutenir cette motion. Ce courrier stipule le maintien de la ligne Tours – Loches ainsi que son entretien.

Un vœu est voté à l'unanimité et transmis à la sous-préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h38.